

REGLEMENT ALLOCATION HANDICAPE 2026

Cette allocation est versée aux parents en CDI d'enfants handicapés sous forme de bon d'achat.

Les enfants pris en compte de la naissance à la fin de leur scolarité dans la limite de **25 ans**.

* Date de départ des versements : le mois où l' handicap a été décelé

* Date d'arrêt des versements : le dernier mois de la scolarité et/ou le mois du 25^{ème} anniversaire de l'enfant.

MONTANT :

* **150 euros/enfant**

NOTA : l'allocation sera versée trimestriellement.

PROCEDURE :

Les familles pouvant prétendre à cette allocation devront obligatoirement fournir au CSE. un certificat médical.

Cette aide sera remboursée par virement sur la carte VAZIVA de l'actif